

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 V 41 G Vœu relatif au devenir du service des urgences de l'Hôtel-Dieu.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant les vœux de l'Exécutif des séances des 11 et 12 février 2013, 10 et 11 juin 2013, 8 et 9 juillet 2013, 14 et 15 octobre 2013 ;

Considérant le vœu présenté par M. Ian BROSSAT, Mme Danielle SIMONNET, Mme Emmanuelle BECKER, le groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche pour la séance du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2013 ;

Considérant les engagements pris par la Ministre de la santé de poursuivre l'accueil des patients en urgence à l'Hôtel-Dieu, et l'engagement d'une non-fermeture du service d'accueil en urgence (SAU) au 4 novembre ;

Considérant la demande du Conseil de Paris dans sa séance des 8 et 9 juillet 2013 d'être éclairé de façon complète sur les différents projets d'évolution du site, sans a priori et dans le cadre d'une information complète et partagée ;

Considérant la mise en place effective du groupe de travail réunissant les élus de tous bords politiques souhaitant travailler pour dégager les pistes d'une solution optimale pour l'Hôtel-Dieu, les travaux qui ont débuté avec les auditions de la direction de l'AP-HP, du Président de la CME et des porteurs des différents projets et de syndicats représentant les personnels hospitaliers, et les séquences de travail encore prévues, dont un examen de la question des urgences à Paris et à leur évolution à court et moyen terme ;

Considérant la demande du Maire de Paris dans son communiqué de presse du 3 novembre que « dans l'attente des conclusions du groupe de travail, il est impératif qu'aucune décision prématurée et irréversible ne soit prise qui consisterait de fait à préempter l'issue de ce débat » ;

Sur proposition de l'Exécutif ;

Emet le vœu que :

- Le Maire de Paris demande à l'AP-HP une évaluation complète et quantifiée des conséquences du dispositif d'accueil en urgence à l'Hôtel-Dieu et dans les SAU environnants et une information démocratique et en temps réel des élus parisiens ;
- Le Maire de Paris écrive à la Ministre de la Santé afin de demander que les conditions réglementaires de fonctionnement du service d'accueil d'urgence de l'Hôtel-Dieu, notamment le maintien des lits d'aval de médecine interne, restent garanties, et qu'un engagement de réversibilité des décisions d'orientation des patients mises en œuvre à partir du 4 novembre, si l'évaluation suscitée mettait en évidence des conséquences néfastes pour les Parisiens en terme de qualité et de sécurité des soins, soit pris ;
- Le dialogue et l'approche renouvelés qui vont pouvoir se mettre en place compte tenu des évolutions annoncées au sein de l'AP-HP soient une occasion concrètement saisie pour que cesse la diminution de l'offre de soin pour les Parisiens, que l'organisation d'Assises de la Santé à Paris, en 2014, doit permettre de renforcer qualitativement et quantitativement.